

Corsier-sur-Vevey, le 16 avril 2024

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

## **Préavis municipal no 04/2024**

### **Demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Le présent préavis a pour objet une demande d'un crédit de CHF 1'680'000.00 TTC pour les travaux de réfection et réaménagement du tronçon inférieur de la route de l'Esplanade et diverses réfections annexes.

#### **2. Descriptif général**

Cette demande de crédit de réalisation fait suite au préavis 05/2022 relatif à la demande de crédit d'étude.

Le mandat d'étude confié au bureau d'ingénieurs MCR & Associés Sàrl a permis de finaliser le projet présenté dans ce document, en respectant les prestations complémentaires décrites dans le préavis d'étude.

Les réflexions sur ce projet, traitant principalement le trottoir en estacade, se sont élargies, entre autres, à la gestion de la circulation pour garantir une bonne cohabitation entre les différents types de mobilités (piéton, vélo, voiture, camion et bus), aux îlots de chaleur, aux possibilités de plantations et aux aménagements annexes, comme par exemple, l'escalier existant donnant accès au chemin Vert.

En comparant l'utilisation réelle et l'estimation des coûts relatifs à la réfection et remise en état du trottoir existant en estacade (environ CHF 400'000.00 TTC), la Municipalité, en collaboration avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et le Bureau Technique Intercommunal (BTI), propose la suppression de cet élément. Cette suppression est possible grâce à la demande de prolongation de la zone 30 km/h jusqu'au bas de ce tronçon, proposition validée par la DGMR, qui permet de diminuer le gabarit d'espace libre pour la circulation générale et de créer un trottoir de 2 mètres de largeur en amont de la chaussée.

Le projet a été mis à l'enquête du 15 novembre au 14 décembre 2023 et aucune opposition reçue faisait référence à la suppression du trottoir en aval.

La prolongation de zone 30 km/h va dans le sens de diminuer la vitesse de la circulation générale et le bruit devant les immeubles existants, problématiques soulevées par certains riverains.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de cette zone, deux pincements sont prévus à chaque extrémité. Ces derniers seront végétalisés et quatre arbres y seront plantés. La largeur de l'espace libre au droit des pincements, présentée lors du dossier d'enquête et définie par la DGMR, permettait le croisement entre un véhicule léger et un cycliste. Suite aux remarques de la synthèse cantonale et de certaines oppositions, ce gabarit d'espace libre a été augmenté pour assurer la sécurité des cyclistes lors d'un croisement avec un véhicule lourd, bus VMCV par exemple. Cependant, les pincements rempliront toujours leur but de modérateur de trafic, la largeur finale permettant le croisement de deux véhicules légers mais à une vitesse inférieure à 20 km/h.

Pour garantir la sécurité des piétons empruntant le trottoir amont, la Municipalité a contacté les propriétaires des bâtiments no 9-11-13 pour trouver des solutions quant au stationnement de leurs véhicules devant leurs immeubles. Le stationnement devra se faire en marche arrière et une nouvelle répartition des places entre locataires en fonction de leurs véhicules est en cours. De plus, afin d'éviter que les véhicules montants circulent sur le trottoir, des potelets seront mis en place.

Concernant l'éclairage public, les luminaires existants positionnés en aval de la chaussée et fixés sur le trottoir en estacade seront supprimés et remplacés par des bornes d'une hauteur d'environ 1m20, mises en place en amont de la route dans le secteur compris entre les nouveaux pincements. Le choix de la Municipalité est de ne pas éclairer ce tronçon de la route de l'Esplanade mais de garantir un éclairage suffisant sur le trottoir pour la sécurité des piétons. Cette proposition répond aux attentes d'habitants se plaignant de la pollution lumineuse actuelle dans les logements. Hors de ce secteur, l'éclairage public sera conservé sur mâts. En aval pour garantir la sécurité dans le carrefour avec le chemin Vert et en amont jusqu'au débouché de l'escalier reliant le chemin Vert.

Le réseau des eaux claires communal sera remplacé, le réseau d'alimentation de l'éclairage public également et les bornes hydrantes seront renouvelées. Les Services Industriels (SI) participeront également à ce chantier. Le SIGE et Romande Energie remplaceront leurs réseaux. Le chauffage à distance (CAD) a été contacté et des discussions sont en cours avec les différents propriétaires privés se trouvant le long de ce secteur de travaux. Les eaux de ruissellement de la route seront redirigées dans les nouvelles fosses d'arbres.

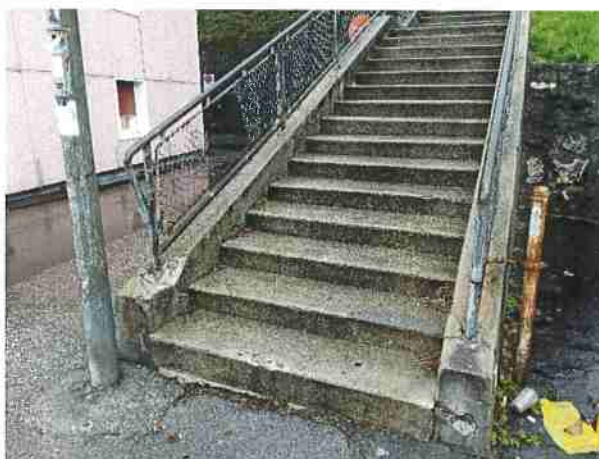
Un échafaudage étant obligatoire pour la démolition du trottoir en estacade et la reconstruction de la partie supérieure servant de bouleroue, la Municipalité prévoit une réfection et un traitement de la surface complète du mur de soutènement existant profitant de l'échafaudage en place. Ces travaux prolongeront la durée de vie du mur dont la surface est déjà partiellement dégradée.



L'escalier en porte-à-faux existant, fixé contre le mur de soutènement et reliant le trottoir actuel en estacade, sera démoli et remplacé par un nouvel élément en construction métallique. La Municipalité prévoit également des travaux d'entretien sur la suite de l'escalier existant en béton reliant le chemin Vert, posé au sol. Un traitement de surface des marches et le remplacement des barrières sont prévus.



*Escalier en porte-à-faux remplacé par un nouvel élément en construction métallique*



*Départ de l'escalier depuis le chemin Vert*

Le projet prévoit la plantation d'arbres le long de l'escalier existant, sur les parcelles privées. Le propriétaire de la parcelle 67 nous a déjà donné son accord pour autant que l'entretien de ces sujets soit à la charge de la commune. Pour ceux à planter sur la parcelle 104, la Municipalité est en attente de la position des propriétaires. Ces arbres généreront des zones d'ombre pour les piétons empruntant ce cheminement et contre le mur existant limitant sa température. Ci-dessous l'emplacement imaginé des nouveaux arbres.



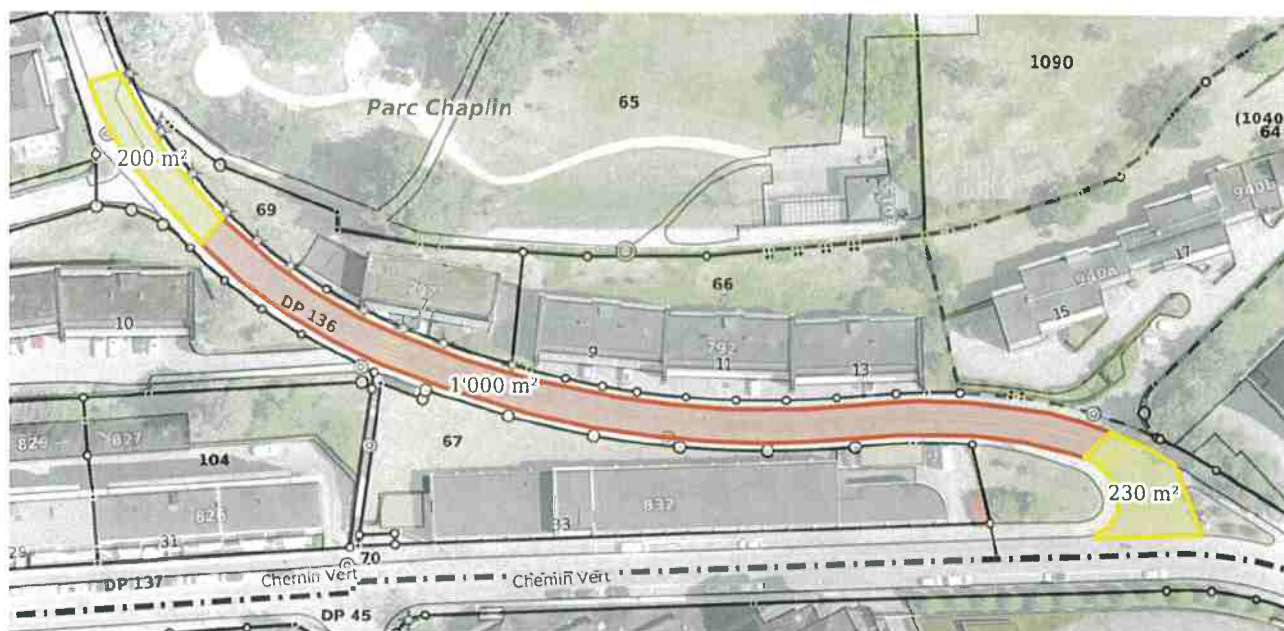
Pour terminer, ce projet générant passablement de fouilles sur le domaine public, la circulation devra être interdite pendant toute la durée des travaux. Des itinéraires de remplacement seront proposés aux piétons et aux cyclistes. Les VMCV ont validé ce concept et ont soumis un projet de déviation de leur ligne.

### 3. Aspect financier

Le montant présenté ci-dessous est supérieur au montant inscrit au plan des investissements jusqu'ici.

Cette différence s'explique du fait de l'augmentation de la surface traitée dans le nouveau projet. En effet, au vu des fouilles prévues pour les services industriels, la réfection sera réalisée jusqu'au chemin Vert en aval et en amont, le pincement existant sera supprimé, car plus compatible avec l'arrivée de l'escalier et le déplacement de l'arrêt de bus sur chaussée.

Les travaux annexes complètent également cette différence car pas prévus dans le premier chiffrage.



*En jaune, augmentation des surfaces traitées*

Au vu des montants estimés et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), la demande d'offre pour les travaux de l'entreprise de génie civil a été réalisée en procédure ouverte. Sur la base des offres rentrées et de devis pour les autres montants, les coûts sont les suivants : (arrondis au millier supérieur)

#### Travaux généraux

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	760'000.00
Divers et imprévus 10 %	CHF	76'000.00
Traitement surface et réfection mur soutènement	CHF	170'000.00
Echafaudages	CHF	50'000.00
Eclairage public – Appareillage	CHF	65'000.00
Défense incendie – Bornes hydrantes	CHF	20'000.00

Serrurerie – Barrière mur de soutènement	CHF	105'000.00
Serrurerie – Escalier métallique	CHF	30'000.00
Plantations arbres dans les pincements	CHF	24'000.00
Marquage et signalisation	CHF	5'000.00
Contrôle caméra après travaux	CHF	5'000.00
Essais pollution – HAP	CHF	3'000.00
Essais de portance – ME	CHF	3'000.00
Déviation bus VMCV	CHF	<u>35'000.00</u>
<b>Total travaux généraux HT</b>	<b>CHF</b>	<b>1'351'000.00</b>
<b>Escalier d'accès au chemin Vert</b>		
Travaux réfection escalier accès chemin Vert	CHF	50'000.00
Serrurerie – Barrière escalier accès chemin Vert	CHF	25'000.00
Plantations arbres sur parcelle privées	CHF	<u>15'000.00</u>
<b>Total escalier d'accès au chemin Vert HT</b>	<b>CHF</b>	<b>90'000.00</b>
<b>Honoraires et frais</b>		
Honoraires ingénieur civil – Phase 2	CHF	97'000.00
Géomètre – Relevés, implantations points limite	CHF	10'000.00
Frais de reproduction env. 3% des honoraires	CHF	<u>3'000.00</u>
<b>Total honoraires et frais HT</b>	<b>CHF</b>	<b>110'000.00</b>
<b>Récapitulation des coûts</b>		
Travaux généraux	CHF	1'351'000.00
Escalier d'accès au chemin Vert	CHF	90'000.00
Honoraires et frais	CHF	<u>110'000.00</u>
Montant total HT	CHF	1'551'000.00
TVA 8.1 % et arrondi	CHF	129'000.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>1'680'000.00</u></b>

Ce montant sera amorti sur une durée de **40 ans**, conformément aux règles fixées par le règlement sur la comptabilité des communes (durée spécifique imposée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 en prévision de l'introduction échelonnée du nouveau modèle comptable MCH2).

#### 4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

#### d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis, pour un montant total de CHF 1'680'000.00, TVA comprise ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire à hauteur de CHF 1'680'000.00, et d'assumer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité  
le syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre

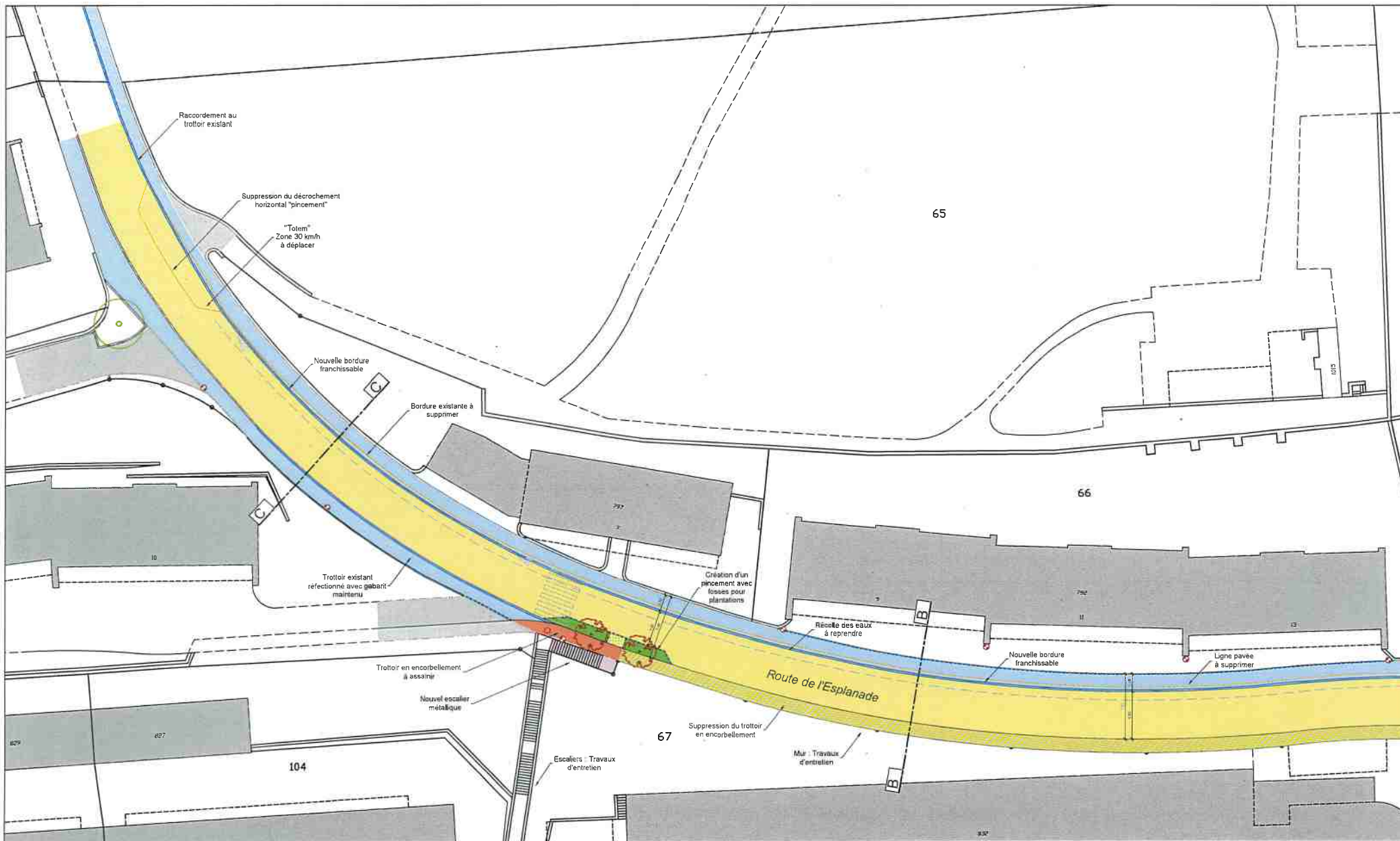


#### Annexes :

- Plan de situation – Surface No 21.48.292-08.01B
- Plan de situation – Surface No 21.48.292-08.01C
- Plan – Profils No 21.48.292-08.01D

#### Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

<b>Plafond d'endettement</b>		<b>25'000'000.00</b>
Endettement au 31.03.2024		0.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	18'635'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 404'003.43	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.03.2024	10'943'831.96	7'287'964.61
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		
<b>Solde au plafond</b>		<b>17'712'035.39</b>

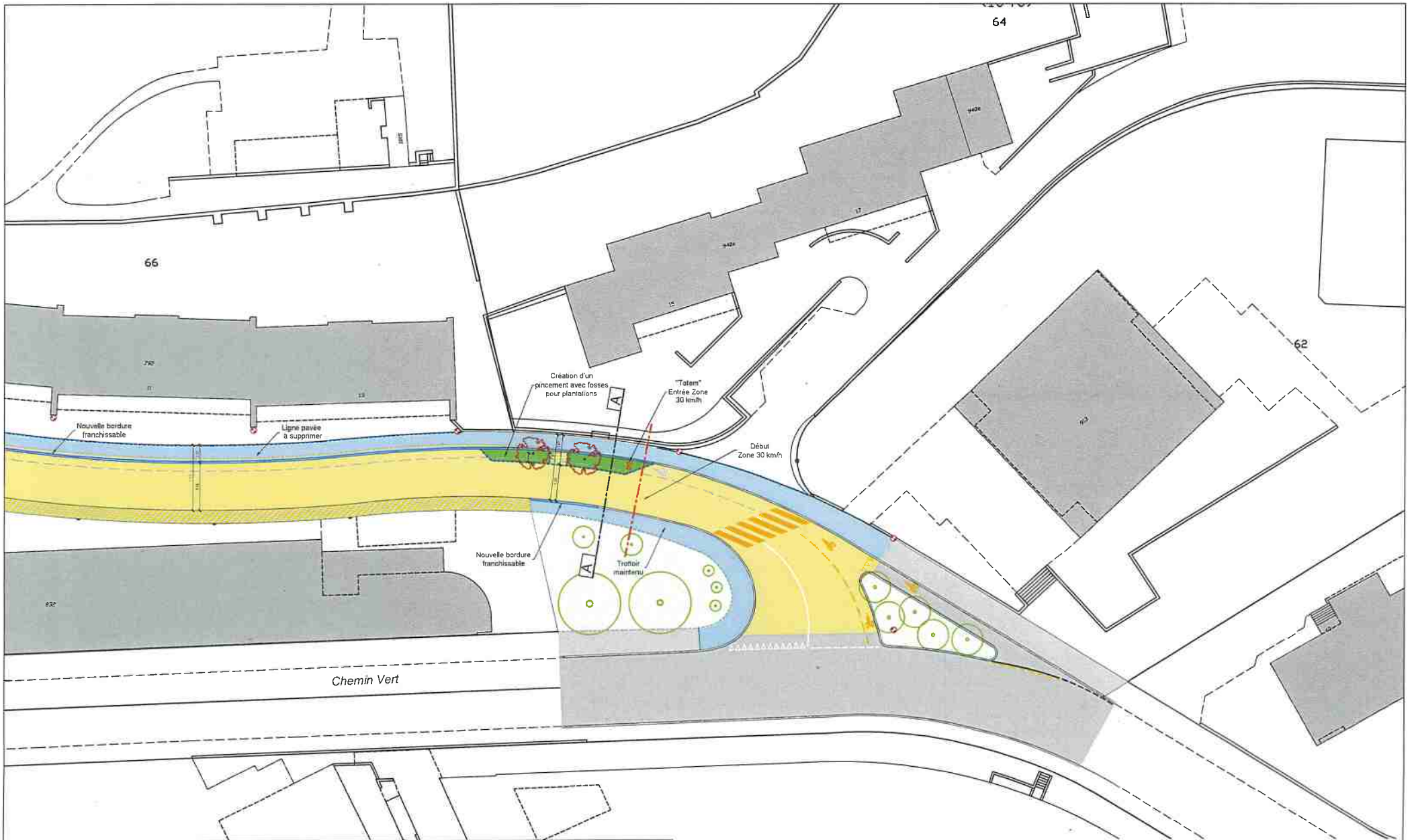



INGENIEURS CIVILS  
Maurand - Charallon - Retscher

MCR & Associés Sarl.  
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey  
Tel. 021 / 821 58 74  
www.mcr-ingenieurs-civils.ch  
E-mail : info@mcr-ing.ch

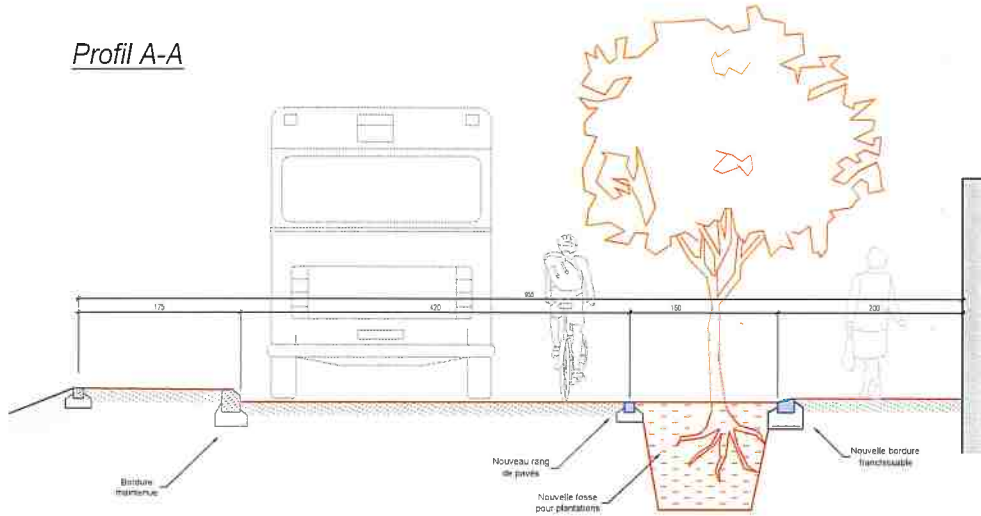
PREAVIS		Commune de Corsier-sur-Vevey
1:400		Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement
date	03.04.2024	
dess.	RG	
Vers.	V6	
21.48.292-08.01B		

**Plan de situation - Surface**

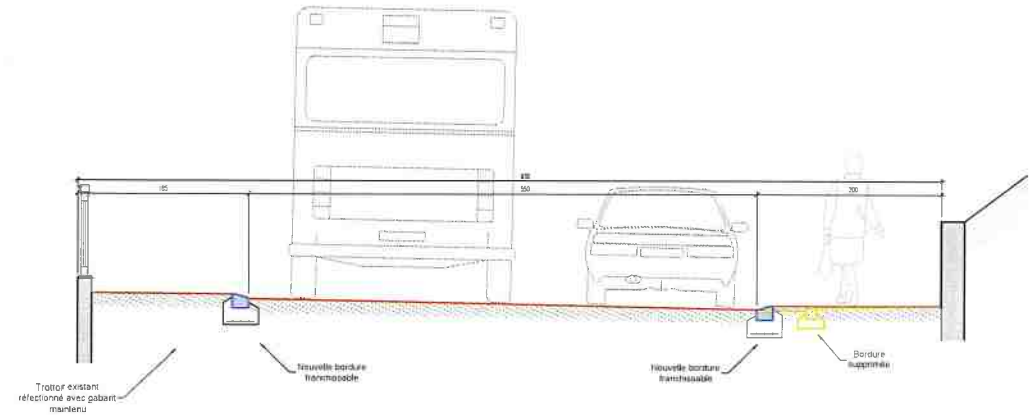


 <b>INGÉNIEURS CIVILS</b> Monnard - Cheronnet - Rossier MCR & Associés Sàrl. Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey Tel. 021 / 921.56.74 www.mcr-ingenieurs-civils.ch E-mail info@mcr-ing.ch	PREAVIS	Commune de Corsier-sur-Vevey
	1:400	Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement
	date 03.04.2024	<h2>Plan de situation - Surface</h2>
	dess. RGA	
	Vers. V6	
21.48.292-08.01C		

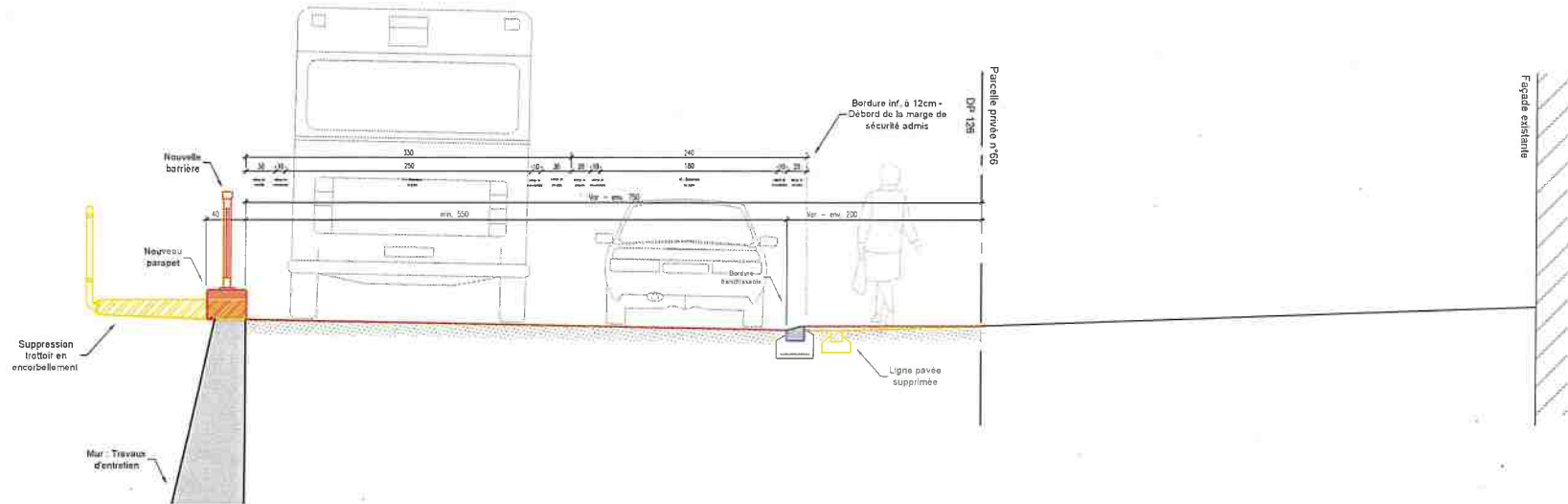
Profil A-A



Profil C-C



Profil B-B



INGENIEURS CIVILS  
Mornard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.  
Rue des Moulins 48 - 1600 Vevey  
Tel. 021 / 921.56.74  
www.mcr-ingenieurs-civils.ch  
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

Sans échelle

date 03.04.2024

dess. RGA

Vers. V5

21.48.292-08.01D

Commune de Corsier-sur-Vevey

Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement

**PROFILS**